

*Date de la convocation : 30 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 66*



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Fernand MARTIN, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Alain LECHON (a suppléé Frédéric CLABÉ), Jean LACOSTE (a suppléé Mohamed AMARA), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Fabienne COSTEDOAT-DIU (a suppléé Emmanuel HANON), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Jean-Yves COURREGES), Robert HAGET (a suppléé Didier REY).

Etaient représentés :

Daniel LACRAMPE (a donné pouvoir à Monsieur le Président), Martine RODRIGUEZ (a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX), Serge CASTAIGNAU (a donné pouvoir à Jean-Marie BERCHON).

Etaient excusés :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Françoise COURBIN, Marc DUFAU, Didier LARRAZABAL, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Monique MOULAT, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE.

Etaient absents :

Michel BERNOS, Claude LACOUR, Francis LANSALOT-MATRAS, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Valérie RAMEAU, Raymond VILLALBA.

Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ

**N°4 - IDENTITÉ CULTURELLE ET VALORISATION
PATRIMONIALE : SAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
POUR CONTRIBUTION A L'ÉLABORATION DU PROGRAMME
D'ACTION**

La Charte de fondation du pôle métropolitain place l'identité du Béarn au cœur des fondements et des enjeux de coopération de la démarche Pays de Béarn. Elle invite les intercommunalités membres à agir de manière concertée dans plusieurs domaines pour affirmer, défendre et promouvoir l'identité du Béarn.

Parmi ces domaines, la politique culturelle et linguistique est identifiée comme un champ d'action publique à investir, notamment par « *la défense et la promotion du Béarnais, avec son caractère propre dans l'ensemble gascon et plus largement occitan* ».

Dans ce cadre, le Pays de Béarn a délibéré le 20 janvier 2020 pour construire, engager et conduire un programme d'actions visant à connaître, reconnaître et faire connaître l'identité, d'abord culturelle, du Béarn à des fins d'ouverture – d'accueil, de coopération et de rayonnement – du territoire.

Un groupe de travail intitulé « Identité culturelle » composé d'élus du Pays de Béarn et de la représentante élue du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques a ainsi été constitué en 2020 pour œuvrer sur le sujet. Ce groupe s'est mobilisé activement pour bâtir un programme d'actions de valorisation et de développement de l'identité culturelle béarnaise, à mettre en œuvre dès 2022.

Parallèlement, un groupe de travail intitulé « Identitats », rassemblant un panel d'acteurs diversifiés de la société civile, s'est constitué au sein du Conseil de Développement du Pays de Béarn. Ce groupe s'est tout d'abord investi au premier semestre 2021 pour contribuer à la démarche du portrait singulier du Béarn.

Ce travail leur a également permis de formuler des enjeux et des propositions pouvant enrichir le programme d'actions conduit par les élus du Pays de Béarn.

Deux rencontres entre les représentants de ces deux groupes de travail ont été initiées en mai et juin 2021, en vue de faire connaître et partager les premiers résultats de leurs réflexions respectives.

Au-delà de ce partage d'expérience, il en est ressorti l'intérêt pour ces deux instances d'œuvrer en commun sur la définition et la mise en œuvre du programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle béarnaise 2022 – 2024.

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir saisir le Conseil de Développement du Pays de Béarn pour contribuer, aux côtés des élus, à la définition et la mise en œuvre opérationnelle du programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle béarnaise.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU